
M A N U S C R I T

UN GARÇON COMME RISHI

de Kees Roorda

traduit du néerlandais (Pays-Bas) par
Esther Gouarné et Mike Sens

cote : NEE25D1392

année d'écriture de la pièce : 2016
année de traduction de la pièce : 2024



Pour toute utilisation de cette traduction la mention suivante est obligatoire :
« Texte traduit dans le cadre du projet Ivre de mots, avec le soutien de la
Maison Antoine Vitez, du Performing Arts Fund NL, du Flanders Arts Institute
et de Flanders Literature ».

*Les personnages s'adressent au public
et assument sa présence.*

*Pas de chapeaux, de perruques
ou de casquettes.*

*L'auteur tient à ce que la distribution soit un reflet
de la société dans laquelle se joue la pièce.*

Le juge.

Il s'agit de déterminer si le policier accusé a délibérément, avec ou sans préméditation, mis fin à la vie de la victime. Le tribunal de La Haye a déclaré que l'accusation de meurtre était extrêmement blessante pour l'accusé. Inutilement blessante, car il est très peu probable que l'accusé soit également poursuivi pour meurtre.

L'accusé a-t-il intentionnellement, avec ou sans préméditation, mis fin à la vie de la victime ? En bref, peut-on parler de meurtre ?

La Cour estime que rien ne prouve que l'accusé ait eu l'intention de tuer Rishi. On peut également écarter la préméditation. Les images montrent Rishi s'éloignant des policiers à 6 h 13 min. 25 s. en courant. L'accusé tire un coup de feu à 6 h 13 min. 26 s. Il a donc décidé de le faire en une seconde. Visiblement, il n'y a pas eu de délibération ni de consultation calme. Ceci conduit à écarter le chef d'accusation d'homicide volontaire.

Y a-t-il eu négligence irréfléchie, du moins très imprudente, et faute d'inattention ? En bref, y a-t-il eu homicide involontaire ?

La Cour suppose qu'au moment où il a tiré en direction de Rishi, l'accusé a accepté en toute connaissance de cause le risque considérable d'un tir mortel. Après tout, il est établi que le but de ses actions était d'arrêter Rishi qui s'enfuyait et qu'à cette fin, il a délibérément visé la partie supérieure de ses jambes. En outre, sur la base de sa propre déclaration, des images de la caméra et des déclarations des experts à ce sujet, on peut supposer avec certitude qu'il a essayé de le faire de la manière la plus contrôlée possible. Ici aussi, on attribue de l'importance aux effets négatifs du stress sur les capacités d'observation et de jugement de l'accusé. Il est plausible que pour cette raison, il n'ait pas été suffisamment conscient des risques d'un tir face à un refus d'obtempérer dans cette situation. On peut sans doute reprocher à l'accusé d'avoir commis une erreur de jugement, mais ce n'est pas un critère suffisant pour lui prêter une intention meurtrière. Nous devons donc conclure à l'abandon du chef d'accusation d'homicide involontaire.

Des lésions corporelles graves ont-elles été infligées, entraînant la mort ?

Le tribunal a déclaré qu'il était prouvé que l'accusé avait intentionnellement infligé des lésions corporelles graves à la victime, entraînant sa mort. Or, la loi sur la police prévoit qu'un fonctionnaire de police peut faire usage de la force autorisée lorsque l'objectif le justifie, si tous les risques ont été mesurés, et qu'il ne peut être atteint d'une autre manière. Le recours à la force est précédé, si possible, d'un avertissement. L'exercice de ce pouvoir doit être raisonnable et modéré par rapport au but recherché. L'accusé et ses collègues avaient le droit et l'obligation de supposer que la personne désignée était en possession d'une arme à feu dangereuse. Ils se sont approchés de

la victime, comme le veut le protocole, et l'ont avertie de manière claire et appropriée que s'il refusait d'obtempérer, ils pourraient utiliser leurs armes. Rishi a été averti haut et fort qu'il devait s'immobiliser, les mains en l'air, ou sinon des coups de feu seraient tirés. Il a dû non seulement entendre mais aussi voir que c'était sérieux. La Cour note en outre qu'il était sage de la part des policiers de ne pas tirer d'abord un coup d'avertissement, compte tenu du risque d'un ricochet de balle dans le hall de la gare. L'accusé a tenté d'atténuer ces risques. Néanmoins, son attitude n'était pas suffisamment calme lorsqu'il a tiré. La victime s'étant enfuie, il n'y avait aucune possibilité réelle de l'arrêter par d'autres moyens, tels que la matraque ou le spray au poivre. Il était nécessaire d'empêcher la personne armée d'utiliser son arme contre d'autres personnes. Pour ce faire, il fallait une action décisive. Il ne fait aucun doute que, dans les circonstances décrites, les risques associés à ce tir étaient plus importants que dans de nombreuses autres situations d'interpellation. Tous ces éléments amènent la Cour à conclure que l'accusé n'a pas outrepassé son autorisation de recourir à la force.

L'accusé sera déchargé de toute poursuite.

Irène.

J'étais sortie à La Haye avec mes copines. Il était déjà tard. On s'est dit au revoir, j'allais rentrer chez moi. Je suis arrivée à sept heures, à la gare de Holland Spoor. J'étais complètement sobre. Je vous le jure. Je ne bois pas, je ne fume pas, je ne me drogue pas. J'ai vu un SDF dans le hall de la gare. Il était légèrement typé, avec des dreadlocks noires.

Il a demandé, dans un néerlandais sans faute : « Avez-vous un peu d'argent ? ». Mais je n'avais rien sur moi. Je suis donc montée sur le quai pour chercher quelque chose à boire. Sur la deuxième marche du haut, j'ai vu un garçon. Plus tard, j'ai su qu'il s'appelait Rishi. Il parlait avec une femme dans le kiosque. Elle disait qu'il n'avait pas le droit de fumer là. J'ai tout de suite vu qu'elle ne lui voulait pas de mal. Elle voulait lui éviter d'avoir une amende.

Rishi est allé fumer un peu plus loin dans un coin.

Au bout d'un moment, le SDF est allé lui parler. Il a tendu la main. Rishi a fait non de la tête mais le SDF a insisté. Rishi a fouillé ses poches, mais il a dû le décevoir de nouveau. Le SDF a continué d'insister. Rishi lui a fait signe de partir. Le SDF s'est éclipsé et s'est vengé en bas. C'est comme ça que ça s'est passé.

Au début, tout est resté calme. On était tous là à attendre le train.

Et puis j'ai entendu des gens crier : « Police, Police ! ». Je me suis dit : quelqu'un a dû voler un portefeuille ou un truc du genre.

Mais tout à coup, je vois trois policiers se précipiter sur Rishi. Le policier turc était devant. Les deux autres juste derrière lui. Rishi n'a pas bougé. Il fumait tranquillement. Ils se sont approchés de lui. J'ai vu Rishi remonter son pantalon à deux mains. Avant qu'ils tirent, je n'ai entendu aucun avertissement. Même pas un « Police ! Ne bougez pas ou on tire... ». Il a été abattu de près. Comme ça.

Elle fait un pas en avant et reste à 1 m 50 de quelqu'un.

À moins de deux mètres. Pas comme ils l'ont affirmé plus tard, à dix-huit mètres, c'est complètement faux. Ça n'est même pas possible d'ailleurs. Le quai ne fait que quinze mètres de long. Les images de surveillance donnent une vision déformée. J'ai entendu un coup de feu. Rishi a attrapé son cou et s'est écroulé. Du sang collé à sa main. J'ai regardé le policier turc qui avait tiré. Ses cheveux noirs dépassaient de sa casquette. Quand les policiers m'ont vue, ils m'ont dit de dégager. Je suis vite descendue et j'ai dit qu'un jeune avait été abattu. On m'a dit que je devais me taire. J'étais sous le choc. J'ai tout de suite pris un taxi pour rentrer. Je n'oublierai jamais. Il n'avait que dix-sept ans. Rapidement, des articles sont parus dans les journaux. C'était un criminel. Un bon à rien. Mais il n'avait rien fait de mal. Pourquoi personne n'écoute ? Pourquoi personne n'a utilisé mon témoignage ?

Les verbalisateurs.

A : On avait des doutes.

B : De gros doutes.

A : Sur la véracité de sa déclaration.

B : Ses propos contredisent de manière flagrante les images de l'incident.

A : C'est flagrant.

B : Elle a dit par exemple qu'elle était à la gare à 7 h le samedi 24 novembre. Le tir a eu lieu à 6 h 13.

A : Alors comment aurait-t-elle pu le voir ? Hein ?

B : Elle a également déclaré que les policiers se trouvaient à moins de deux mètres de lui quand elle a entendu le coup de feu.

A : N'importe quoi. Je trouve ça atroce d'entendre une chose pareille. Qu'est-ce qu'elle s'imagine ? Que nous tuons les gens de sang-froid ?

B : En réalité, la distance était de 18 mètres.

A : Nous parlons donc d'une différence de 16 mètres. C'est-à-dire.

Il effectue 16 pas.

B : En plus, plusieurs témoins ont déclaré que les policiers avaient bien donné un avertissement préalable. Et que le policier turc n'était pas le tireur.

A : Et personne n'a vu un SDF avec des dreadlocks !

B : Nulle part !

A : Encore moins quémander de l'argent dans un néerlandais sans faute.

B : Mais le plus important c'est qu'on ne l'a vue nulle part. Elle n'est filmée par aucune caméra.

A : Oui, on peut se poser des questions.

B : Nous avons confronté Madame à nos conclusions.

A : Elle a nié bien sûr, tu connais ça.

B : Elle a dit que les images avaient été trafiquées.

A : C'est interdit par la loi hein, de faire des faux témoignages.

B : Et que les caméras avaient été obstruées.

A : Ouais c'est ça. Et moi je suis Elvis Presley.

B : Il s'est avéré par la suite qu'elle connaissait bien la mère du garçon.

A : Une ruse écœurante. Pour compromettre délibérément la police.

B : Heureusement, le juge nous a donné raison.

A : Il manquerait plus que ça, putain.

B : Je pense que le pire c'est pour la famille.

A : Moi aussi.

B : Comment une famille comme ça pourrait-elle encore faire confiance à l'État de droit ?

L'ami d'école.

Alors quoi ? C'est clair, non ? Ce chien a tiré ! Et viens pas me dire qu'il faisait juste son travail et tout ça, ils étaient trois. Ils auraient très bien pu l'attraper. Pourquoi il a fallu qu'il tire ? Même pas un avertissement, rien. Une exécution. Rien de plus, rien de moins. Et après ils l'ont laissé comme une bête se vider de son sang. Je suis prêt à parier que s'il avait été blond, il serait encore en vie. Si, si. On parie ? Ils auraient monté l'escalier en courant et ils se seraient dit : « Lui ? Non, pas possible ! ». Il y a un truc qui cloche. On lui aurait gentiment mis un bracelet et on l'aurait embarqué. Sales chiens. Et si un flic racisé avait tué un blondinet, tout le pays se serait mis en boule.

Et si c'était un blédard, alors là... Si si, mec, c'est sûr. Je les connais ces toubabs. Avec leurs petites têtes pieuses de petits blancs. Vous nous trouvez mignons et gentils jusqu'à nos dix ans, mais après, vous vous agrippez à votre sac à main quand on passe à côté.

Allez-vous faire foutre ! Et ce connard de juge avec sa tête d'enterrement. Tous complices. Putes d'État. Qu'ils brûlent en enfer. Pendant que mon pote les regarde au Paradis. Ouais mec, profite-en à fond. Mais t'inquiète. Ils vont l'attraper de toute façon. *Karma is a bitch.*

Je le connais depuis mes huit ans. On était des copains de classe, des frères. On jouait au foot ensemble, on a fumé notre premier pétard ensemble. Même pour sa première fois, j'étais là. Il est allé dans les buissons avec une meuf, derrière la cour de l'école... Qu'est-ce qu'on a rigolé tous les deux.

Et puis il trafiquait des trucs, je sais pas trop quoi, et il rejetait la faute sur moi...

What de fuck ! Mais quand il voyait que j'allais morfler, il se disait coupable. Même quand j'avais vraiment fait quelque chose.

Pour ça, c'était vraiment un mec bien.

Il avait l'habitude d'être le mouton noir, tu vois. Il avait la poisse.

Tu sais quoi ? Rishi ne savait pas ce que c'est d'avoir un père qui t'aime, alors il allait le chercher, dans la rue. C'est comme ça qu'il s'est mis à fréquenter ces mecs. Tu sais, des mecs pas clairs. Des mecs qui font n'importe quoi pour de la thune.

Quelqu'un passait dans la rue, quelqu'un comme toi par exemple, et ils poussaient Rishi jusqu'à ce qu'il le fasse.

C'est bien petit, bravo ! Et ils lui filaient du blé.

Après coup tu te dis, j'aurais dû le traîner au bahut avec moi. Peut-être qu'il serait encore là. Moi, j'ai pris le bon chemin. Mais les regrets viennent toujours trop tard.

L'instructeur de tir.

Permettez-moi de clarifier les choses. Ça n'est pas un membre de ma famille ou de mon entourage. Je ne le connais pas non plus personnellement. Oui, d'accord, j'ai formé les unités d'arrestation du commissariat en question, il se peut donc qu'il ait été dans ma classe. Mais quand je le vois, je me dis : « C'est lui, là ? ». Je ne saurais même pas le reconnaître, donc je n'ai pas d'intérêt personnel en jeu. Que cela soit bien clair.

Je suis professeur de tir et j'ai enseigné la technique de neutralisation pendant cinq ans. J'enseigne tous les jours. Depuis 2010, pas à des individus mais à des groupes. C'est comme ça qu'ils travaillent habituellement. C'est important. Dans la rue, on compte les uns sur les autres. Il faut donc pouvoir se faire une confiance aveugle. Un stage durait deux jours. Comme ça, on en tire le maximum. Mais il a fallu réduire à une journée. C'est dommage. Pendant le stage, on apprend le cœur du métier : la précision et le contrôle des processus, et en deux jours, on peut plus approfondir. Le certificat de préposé aux armes à feu est délivré tous les six mois. Vous passez donc des examens tous les six mois. Le problème, c'est que ces derniers temps, les stagiaires repoussent l'examen jusqu'au dernier moment. Après, on passe tout de suite l'examen, paf. Pour le dire méchamment, nous leur faisons faire un petit numéro. La plupart échouent au tir de précision. Oui, honnêtement. Mais pour cela, heureusement, nous avons notre cours complémentaire sur la « force mentale ». Nous nous efforçons évidemment de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes réussissent. C'est ce à quoi nous aspirons.

Dans le cours, nous distinguons trois phases d'action. Dans la phase préliminaire, en route vers l'incident : vous prenez des dispositions avec vos collègues. Qui fait quoi et comment ? Nous nous entraînons à cela dans le cadre de simulations. Les participants reçoivent une mission. Elle comprend tout : la phase préliminaire, la phase de contact et l'évaluation après l'incident. Depuis 2008, nous mettons l'accent sur le tir de neutralisation. Il ne faut pas en arriver à un tir d'urgence. Il est alors trop tard. Si vous vous tenez à plus de sept mètres, il s'agit automatiquement d'un tir de neutralisation. Ensuite, il faut se tenir debout et tirer sur la jambe. La balle doit arriver là où mon doigt pointe. PPARVA : Prise, Position, Attaque, Respiration, Viser et Appuyer sur la gâchette. Prise : la plus ferme possible. Position : fesses en arrière, genoux pliés, pieds sous les épaules. Attaque : les bras bien tendus, les coudes rentrés, pousser l'arme vers l'avant. Respiration : inspirer, expirer un peu, retenir votre souffle, appuyer sur la gâchette, expirer, continuer à respirer. Viser : cran de mire et guidon et tout ça. Appuyer sur la gâchette : si tu n'appuies pas, pas de tir. Ce sont les compétences de base. Le tir immobile c'est la situation idéale. Le tir de neutralisation ne se fait jamais en marchant. Ce n'est pas responsable. La balle peut alors dévier davantage. Mais si vous voulez vraiment marcher, faites-le sur les talons et les orteils. Comme ceci.